
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 5 mars 2021

Création d'une commission « Université et territoires » : la CPU au cœur des enjeux territoriaux

Réunie en séance plénière le 18 février, la Conférence des présidents d'université (CPU) a acté la création d'une commission « Université et territoires » en remplacement de la commission « regroupements et politique de site ». C'est une évolution majeure de notre organisation : elle place les enjeux territoriaux et les interactions avec les collectivités territoriales au premier rang des préoccupations des présidents d'université.

Deux raisons expliquent cette décision. La CPU prend acte, d'une part, que les évolutions institutionnelles qui ont profondément marqué le paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche ces dernières années sont pour la plupart stabilisées et dans l'attente de l'évaluation du dispositif d'expérimentation ouvert par l'ordonnance du 13 décembre 2018. Elle tient d'autre part à la relation singulière que les universités entretiennent avec leurs territoires et leurs gouvernances et sur lesquelles des analyses restent à conduire, particulièrement avec l'entrée en vigueur des dispositions de la loi de programmation pour la recherche comportant un volet territorial et le débat parlementaire à venir sur le projet de loi « *relatif à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale* »

La commission ainsi créée devra étudier l'impact territorial des universités en matière de formation, de recherche et d'innovation en lien avec les autres commissions de la conférence. Elle permettra encore de mesurer leur impact en terme d'emplois directs et indirect créés. Elle contribuera prioritairement dans l'immédiat à soutenir les actions en faveur des étudiants durement affectés par la crise et pour lesquels les collectivités territoriales doivent rester mobilisées. Elle le fera en lien avec les associations d'élus qui seront conviées aux travaux de la commission pour qu'ensemble, CPU et collectivités territoriales, agissent au service des étudiants, de leur insertion professionnelle dans le cadre du plan de relance ou, encore, en faveur de la recherche et de l'innovation dont on sait l'effet sur l'attractivité des territoires. La commission veillera aussi à la déclinaison des politiques internationales et européennes des universités qui sont des facteurs d'attractivité et de développement de nos territoires.

C'est un axe partenarial fort qui s'établit entre la CPU et ses partenaires territoriaux dans le respect de leurs autonomies respectives.

La commission est présidée par Philippe Ellerkamp (Avignon Université), et vice présidée par Jean-Michel Verdier (EPHE) et Aurélien Siri (Centre universitaire de Mayotte).